



RÉGION ACADÉMIQUE  
PAYS DE LA LOIRE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION



## Rectorat

Division des Personnels  
Enseignants  
DIPE

☎02.40.37.38.30  
ce.dipe@ac-nantes.fr

Dossier suivi par :  
Vincent ARMANINI

4, rue de la Houssinière  
B.P. 72616  
44326 NANTES Cedex 3

Nantes, le 21 avril 2020

Le recteur de l'académie de Nantes

à

Mesdames et messieurs les directeurs académiques, des services de l'éducation nationale de la Loire-Atlantique, du Maine et Loire, de la Sarthe, de la Mayenne, de la Vendée  
Mesdames les doyennes des corps d'inspection,  
Madame la doyenne des IEN,  
Mesdames et messieurs les inspecteurs,  
Mesdames et messieurs les IEN de circonscription (psychologues du 1<sup>er</sup> degré),  
Monsieur le délégué académique à la formation professionnelle initiale et continue,  
Mesdames et messieurs les chefs d'établissement (lycées, LP, EREA, collèges),  
Messieurs les directeurs de CNED,  
Messieurs les présidents des universités de Nantes, du Mans et d'Angers,  
Monsieur le directeur de l'école centrale,  
Madame la directrice de CANOPE,  
Monsieur le directeur de l'INSPE,  
Monsieur le chef du service académique d'information et d'orientation, directeur régional de l'ONISEP,  
Mesdames et messieurs les directeurs de CIO,  
Monsieur le directeur de l'ONISEP,

**Objet** : Note rectificative à la note de service n° 2020-03 relative au mouvement intra-académique des personnels enseignants du second degré et des personnels d'éducation, à la note de service n°2020-04 relative au mouvement intra-académique 2020 des psychologues de l'éducation nationale et aux arrêtés rectoraux, en date du 18 février 2020.

Les notes de service n° 2020-03 et 2020-04 et les arrêtés, en date du 18 février 2020 sont modifiés comme suit :

Le calendrier des opérations 2020 (page 3) :

Les candidats reçoivent leur confirmation de demande par mail **le jeudi 9 avril à partir de 13 heures**.

**Les confirmations de demande** visées par les intéressés **doivent être renvoyées au plus tard le mercredi 15 avril**, accompagnées des pièces justificatives à la division des personnels enseignants de l'académie de Nantes, aux adresses mail suivantes :

- [dipe1@ac-nantes.fr](mailto:dipe1@ac-nantes.fr) pour les disciplines littéraires, la philosophie, l'histoire-géographie, la documentation et les PsyEN
- [dipe2@ac-nantes.fr](mailto:dipe2@ac-nantes.fr) pour les disciplines linguistiques et artistiques
- [dipe3@ac-nantes.fr](mailto:dipe3@ac-nantes.fr) pour les disciplines scientifiques

- [dipe4@ac-nantes.fr](mailto:dipe4@ac-nantes.fr) pour les disciplines de lycée professionnel et les personnels d'éducation
- [dipe6@ac-nantes.fr](mailto:dipe6@ac-nantes.fr) pour les disciplines tertiaires et technologiques et pour l'EPS

Le tableau ci-dessous détaille le déroulement des opérations de la phase intra-académique :

<b>Du 13 mars à midi au 3 avril</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Saisie des vœux : 30 vœux maximum (+ pour chaque vœu ZRD exprimé, possibilité de saisir 10 préférences maximum pour une affectation à l'année). Les PsyEN ne peuvent saisir ni vœux ZRD ni préférences.</li> <li>• Saisie des préférences (10 maximum) pour les TZR de l'académie privilégiant une affectation à l'année.</li> <li>• Modification des vœux (et des préférences) possible jusqu'au 25 mars midi.</li> </ul>
<b>Jusqu'au 3 avril</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Date limite</b> du dépôt d'un éventuel dossier médical ou social auprès du Pôle santé social handicap.</li> </ul>
<b>Jusqu'au 3 avril</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Date limite de candidature à un poste spécifique académique sur I-Prof/SIAM puis sur <a href="https://spea.ac-nantes.fr">https://spea.ac-nantes.fr</a></b></li> </ul>
<b>Le 9 avril à partir de 13 heures</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réception par les candidats de leur confirmation de demande de mutation par mail.</li> <li>• Transmission des pièces justificatives et des confirmations de demande visées par les intéressés à la division des personnels enseignants pour <b>le 15 avril</b> aux adresses mail mentionnées sur I-Prof/SIAM.</li> </ul>
<b>Du 15 avril au 18 mai midi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Contrôle et traitement des demandes.</li> </ul>
<b>Le 17 mai à minuit</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Date limite d'une demande tardive de participation au mouvement, d'annulation et des modifications de demande.</li> </ul>
<b>Du 18 mai midi au 3 juin midi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Affichage des barèmes.</li> </ul>
<b>Du 18 mai midi au 2 juin midi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Demande écrite de rectification des barèmes en cas de contestation.</li> </ul>
<b>Le 19 juin à partir de midi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Communication des résultats du mouvement intra-académique par SMS et sur I-Prof/SIAM</li> </ul>
<b>Du 22 juin au 2 juillet</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Examen des demandes de révision d'affectation.</li> </ul>
<b>A partir du 3 juillet</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Étude des affectations des TZR.</li> </ul>

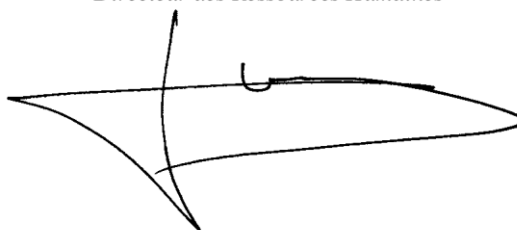
Les **PEGC** remplissent du 13 mars midi au 3 avril le **formulaire téléchargeable** joint en **annexe 10** de la note de service n°2020-03 du 18 février 2020. Cette annexe précise le barème de mutation les concernant. Ils transmettent **au plus tard le mercredi 15 avril** ce formulaire, dûment signé et accompagné des pièces justificatives, à la division des personnels enseignants de l'académie de Nantes, à l'adresse mail suivante : [dipe1@ac-nantes.fr](mailto:dipe1@ac-nantes.fr)

Les **demandes tardives** de participation au mouvement, **d'annulation** et les **modifications de demande** doivent parvenir impérativement par courrier ou courriel au rectorat de Nantes (division des personnels enseignants) avant le **17 mai à minuit**, le cachet de la poste faisant foi.

Tous les candidats auront **communication des résultats** du mouvement intra-académique **par SMS** (s'ils ont communiqué leur numéro de portable) et sur **I-Prof/SIAM le 19 juin à partir de midi**.

Le reste sans changement

*Pour le Recteur et par délégation,  
Le Secrétaire Général Adjoint de l'Académie  
Directeur des Ressources Humaines*

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of fluid, connected strokes that form a stylized, elongated shape with a pointed right end and a vertical line intersecting it.

**Marc VAULÉON**